



Charte des trois ministères pastoral, diaconal, catéchétique

Proposition:

Le Synode approuve la charte des trois ministères pastoral, diaconal, catéchétique.

Explication

1. *Une seule* charte pour les trois ministères

Le Règlement ecclésiastique stipule à l'art. 103 al. 4 que le Synode approuve une charte des ministères tous les huit ans. Les profils décrits dans la charte précisent en particulier «les capacités, les compétences et les conditions nécessaires à l'exercice des ministères». Le Conseil synodal conseille au Synode de ne pas arrêter un profil pour chaque ministère, mais de les réunir en *une seule* charte pour les trois ministères. Procéder ainsi permet non seulement de définir les conditions-cadres nécessaires à l'exercice de chaque ministère, mais également de décrire leurs spécificités et leur interaction. De cette manière, on tient compte du fait que les trois ministères ne peuvent accomplir de façon adéquate leur mission au service de l'Eglise qu'en collaborant étroitement les uns avec les autres.

2. Contenu de la charte

Après une période d'essai de plusieurs années, le Synode a approuvé en été 2015 les liturgies pour la consécration au ministère pastoral et la reconnaissance des ministères catéchétique et diaconal. Ces liturgies contiennent des formulations importantes sur l'intégration des ministères dans l'ensemble de l'Eglise, leurs profils et sur la manière dont ils interagissent entre eux et avec les autres services. La structure du présent projet de charte s'appuie sur ces liturgies et reprend l'essentiel de leurs formulations. Certains articles renvoient à des actes législatifs déjà arrêtés. Les textes témoignent également de l'influence de la Vision approuvée par le Synode lors de sa session d'été 2017. Dans son ensemble, la charte rassemble des notions déjà approuvées et qui ont fait leurs preuves dans la pratique.

La charte est structurée comme suit:

Préambule

- A. Les ministères dans le cadre de la mission de l'Eglise
- B. Interaction des ministères au sein de l'Eglise
- C. Fondements des ministères
- D. Le ministère, don et mission à la fois
- E. Le ministère, tâche de l'ensemble de l'Eglise
- F. Les tâches des ministères pastoral/catéchétique/diaconal
- G. Aptitudes et compétences
- H. Avenir du ministère

3. Genèse de la charte

Le présent projet est le résultat d'un vaste processus de longue haleine qui s'est déroulé sur la base d'un concept approuvé par le Conseil synodal. Ce dernier a mis en consultation en février 2018 une première ébauche de la charte auprès des conférences des différents ministères. Les six conférences pastorales, la conférence de la diaconie et les trois conférences catéchétiques ont discuté de cette ébauche de manière approfondie. Les diacres ont également pris position par écrit. Le projet a, dans les grandes lignes, reçu une large approbation, sa structure en particulier n'ayant à aucun moment été remise en question. Certains points de détail ont en revanche fait l'objet de nombreuses suggestions essentielles. Deux éléments ont été évoqués souvent: le vœu que les spécificités des ministères soient décrites plus clairement et que le caractère impératif de la collaboration entre les trois ministères soit affirmé de manière explicite.

Les suggestions, notamment les deux points mentionnés, ont été intégrées dans une nouvelle esquisse. Ce nouveau projet a fait l'objet d'intenses discussions au cours de deux auditions dans l'Arrondissement du Jura sous la houlette du conseiller synodal Philippe Kneubühler et dans la partie germanophone du territoire de l'Eglise avec les associations professionnelles (Société pastorale cantonale, Association des catéchètes réformés, Association de la diaconie). Le Conseil synodal a finalement débattu d'un dernier projet de texte qu'il a approuvé pour le soumettre au Synode.

Le Conseil synodal

Annexe
Projet de charte